Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

Fréquence
TRIMESTRIELLE

Volume 1,
Numéro 3,
Novembre 2025

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

LES ÉDITIONS CROCO

Journal International des Sachants

Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

Site web: https://revuejds.net/
Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access

Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :

https://sjifactor.com/passport.php?id=24370

https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009

https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=3079-3009

https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526

https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/

Impact factor : SJIF 2025 : 3.767

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)
ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargéde diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheich Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;

ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;

DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

GUEYE Yoro Emmanuel, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

SILUE N'tchabétien Oumar
Maître de conférences CAMES,
Université Alassane Ouattara

.....

Contacts JDS

Site web: **https://revuejds.net/**
Email : **revuejds@gmail.com**
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: https://sjifactor.com/passport.php?id=24370

ARI : https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009

ASCI: https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=3079-3009

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526

Ent'revues: https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access"* relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Les rapports nature et pouvoir politique dans la littérature de Bernard Dadié et Friedrich Schiller**
N'Dah Franck Ben Houassa KOUAMÉ & Léon Charles N'CHO…… **1-15**

2. **La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne face au régime d'apartheid en Afrique du Sud de 1949 à 1990**
Jean-Yves KOUASSI & Ardjouman FOFANA…….. **16-32**

Etudes hispaniques

3. **Uso de preposiciones a/en y por/para por los estudiantes marfileños : análisis de errores**
Kouakou Béhégbin Désiré KONAN & Ousmane DIAWARA …… **33-43**

4. **Estudio comparativo entre la sociocrítica de Pierre Zima y el Pachacuti literario agruediano**
Doforo Emmanuel SORO……..... **44-57**

5. **La violencia en la novela testimonial latinoamericana: un estudio de las obras de Manlio Argueta**
Kouassi Abraham PALANGUE……..... **58-72**

Anglais

6. **Femmes, résistance et espoir dans A Lesson Before Dying de l'écrivain afro-américain Ernest J. Gaines**
Adama SORO…….. **73-85**

7. **Epistemic and dynamic markers and their discursive functions in political and legal discourses in 1984**
Kouakou Félix KOFFI…… **86-96**

Lettres Modernes

8. **Lecture transpoétique de chants de brumes de Kama Kamanda**
Carlos SÉKA……..... **97-113**

9. **Paratextualité et significativité textuelle de Le commandant Chaka de BABA Moustapha**
Kouadio Jean Parfait KAKOU……..... **114-139**

10. **De la performance à la sanction du personnage sexué chez Zola : une descente aux enfers ?**
Famahan SAMAKÉ…… **140-158**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

11. Du viol à la survivance :
étude sociolittéraire de cicatrices de Cheikh Omar Zoré
TIBIRI Dieudonné……..... **159-179**

12. Naturalisme zolien et intertextualité romantique :
exemple du roman Le Rêve d'Emile Zola
Assane Faye NDIAYE…… **180-193**

13. Discours intermédiatique comme principe narratif
dans Nouvel an chinois de Koffi Kwahulé
Nancy Mireille Kanon…… **194-207**

14. Le narrateur enfant, porte-voix du chaos socio-politique
africain dans l'écriture mabanckouenne
Angèle Nonnourou COULIBALY Épse KEI…….. **208-221**

15. Fonctionnement des phatèmes d'ouverture et de clôture dans les
échanges conversationnels entre élèves et entre enseignant-élèves
Brighella Jofrène KAYA BOUSSEMBOU, Prisca Aubain MFOUTOU &
Alain Fernand Raoul LOUSSAKOUMOUNOU…… **222-233**

16. Chanter le tabou pour théâtraliser l'indicible en Côte d'Ivoire :
dérision, subversion et engagement dans la musique ivoirienne contemporaine
YOKORE Zibé Nestor, ADJOUMANI Kouassi Martin &
GOH Tianet Yannick Emmanuel…… **234-253**

17. La pérennité des forêts verdoyantes de la région du Tonkpi
en Côte d'Ivoire : une sommation des génies bienfaiteurs
Wato Pierre LIEU……..……..... **254-265**

SECTION 2 : COMMNUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

18. L'Intelligence artificielle générative, levier de transformation de
l'enseignement-apprentissage et de la communication à l'ENSup de Bamako
Ousmane DRAMANE……..... **266-282**

19. Pour une approche culturelle de l'impact des médias sociaux
sur l'intelligence économique
GUEU Singo Provos & DJE BI Kahou Albert…… **283-299**

20. Revue de l'alphabet de l'Abbey
N'Guessan Edmond APIA…….. **300-314**

21. Information éditoriale et téléphonie mobile en Côte d'Ivoire :
modèle de diffusion avec le « SMSlivres »
Renaud-Guy Ahioua MOULARET……..... **315-337**

22. Pour une herméneutique sémiotique du rite ''kpe sɔsɔ'' du Sud du Togo
Zinsou HOUNZANGBE…… **338-355**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

23. Pratique du bilinguisme en milieu scolaire tchadien : le cas du Lycée Joseph Brahim Seid (Pala) du Mayo-Kebbi Ouest
OUSMANE HASSANE OUSMANE, MOUYEBE OUASSANG & ALI MOUSSA…….……... **356-375**

24. Les pratiques journalistiques en Afrique face à l'émergence de l'intelligence artificielle
Maimouna DIA & Abdou DIAW…… **376-387**

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

25. Augustin Kassi : odyssée d'un peintre naïf dans le monde de l'art
Krou Eugène ASSOUMOU……..... **388-401**

26. Le conte, moyen d'éducation et d'enracinement culturel de la jeunesse en Côte d'Ivoire
Ahouné Aké Marx……..... **402-416**

27. Le Tangani, identité culturelle des Baoulé Ayaou de Bouaflé à l'épreuve de la modernité
Didier Patrick ABBÉ & Kiklan Désiré TOURÉ…….. **417-430**

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

28. Les maisons coloniales commerciales de Dimbokro : un patrimoine négligé
Nagnénégué KONE..... **431-440**

Histoire

29. Les forces de sécurisation des élections présidentielles (FOSEP) au Togo : entre heurs et heurts (1993-2020)
Kouamé Jean Luc KOUASSIBLE & DIAKITE Brahima……... **441-458**

30. Savoirs et savoir-faire indigènes au Khasso : cas de la prise de culotte et de pagne
DIANKA Balla…… **459-476**

31. La vie socioculturelle des populations transfrontalières : Cas des Nafana, Mo-Degha et Koulango (XIXe-XXe siècle)
Mamadi Noumtchè OUATTARA & Adja Doubia Angèle KOUAKOU……. **477-488**

32. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso, de 1963 à 2009
Alphonse BONI & Boubacar SAMBARE……... **489-505**

33. Une relecture de l'ambassade britannique en pays ashanti en 1817
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE……... **506-522**

34. Intervention des grandes puissances dans les crises en Afrique centrale : entre partenariats et enjeux géopolitiques ?
METSENA NDJAVOUA & Fodé Bangaly KEITA…… **523-533**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

35. L'évolution historique des relations économiques transsahariennes avec la partie occidentale du bassin du lac Tchad
Aboukar ABBA TCHELLOU…… **534-546**

36. Rituel du couronnement du pharaon Horemheb dans l'Égypte du Nouvel
Assa Dramane TRAORE…… **547-561**

Géographie

37. Variabilité climatique et saisons pluvieuses dans les régions du Gontougo et de l'Indenié-Djuablin (Est de la Côte d'Ivoire)
Ali Kouabenan KOUAKOU, Kouakou Charles KONAN,
Kouadio Philippe Michael KONAN & Arsène DJAKO…… **562- 579**

38. Pêche et changement climatique dans le delta central du Niger : cas de la commune de Djenné au Mali
Idrissa Issa CISSE & Mahamar ATTIN …… **580- 593**

39. Cartographie de l'érosion hydrique par application du modèle RUSLE à Akouai-Santai (Bingerville)
Kobenan Etienne BINI, Kouadio Eugène KONAN,
Seydou Alassane SOW & Tiyégbo TOURE…… **594-610**

40. Les conditions de vie des personnes déplacées dans l'ouest du Niger (Gothèye)
DAOUDA BANA ASKANDARA &
ABDOULAYE BOUREIMA HASSANE…….. **611-625**

41. Perception des nuisances socio-environnementales des déchets d'emballages plastiques dans la ville de bouaké (Côte d'Ivoire)
Bakary FOFANA, Angby Koffi Sidoine YAO &
Ahou Wlibly Ferdinand-Marcelle TAÏ & Bazoumana DIARRASSOUBA……. **626-641**

42. Perception des populations sur la gestion des services sanitaires et la qualité de soins dans la commune urbaine de Koudougou (Centre-Ouest du Burkina Faso)
Sylvain Roger BONKOUNGOU & Mathieu NAMA…….. **642-657**

43. État des lieux de la gestion des ordures ménagères au port d'Abidjan
YRO Koulai Hervé, DJORO-DJAPI Élodie Ange Éléonore &
TOURE Noun Nadine Vanessa……... **658-670**

44. Rôle stratégique des radios locales dans la reconstruction sociale à Toulepleu
GAHIÉ Gnantin Mathias, KOFFI Assoumou André Luc,
Yaraba YEO KOFFI Brou Émile & LOUKOU Alain François……... **671-688**

45. Typologie résidentielle et dynamiques socio-spatiales de l'habitat dans la commune de Port-Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire)
Ohomon Bernard EVIAR & N'Dri Ernest KOUADIO…..... **689-706**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

46. Dynamiques d'occupation et réorganisation des activités touristiques sur le littoral de Port-Bouët à Abidjan (Sud-Côte d'Ivoire)
Kouassi Aimé YAO…… **707-721**

47. Effets environnementaux des activités économiques transfrontalières à Igolo (commune d'Ifangni)
QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou, SABO Denis & DOSSOU GUEDEGBE Odile V…… **722-740**

48. Migration planifiée et stress foncier dans le département de Bouaflé, centre-ouest ivoirien
Ouattara Issa BOURAHIMA, Kouassi Combo MAFOU & Coulibaly SEIDOU…… **741-758**

49. Problèmes environnementaux à Abobo-Sagbé : former à l'écocitoyenneté, une urgence éducative et sanitaire en Côte d'Ivoire
Tintcho Assetou KONE épouse BAMBA……..…. **759-776**

50. Pratiques agricoles et dégradation des terres dans le canton Bénoye (département de Ngourkosso au sud du Tchad)
KELGUE Salomon, DJEMON Model & NODJIHOUDOU Alexis …….... **777-793**

51. Facteurs morpho-climatiques du risque d'inondation de la plaine alluviale sur l'axe Bakel-Matam (fleuve Sénégal)
Gallo NIANG, Seydou Alassane Sow, Mbagnick FAYE & Mamadou NDIAYE……..... **794-812**

52. Facteurs climato-marins et dynamique côtière de Grand-Bassam de 1980 à 2023
Abazé Henri-Joël BEDA, Yao Dieudonné KOUASSI & Kouamé Fulgence KOUAME…… **813-826**

53. Maraîchage des femmes à Karakoro : entre opportunités économiques et fragilités structurelles
Kouakou Camille GOLI, Tiécoura Hamed COULIBALY, Yao Mathias LOUKOU, Tchérégnimin Alidjata YEO & Koffi Simplice YAO…… **827-843**

Philosophie

54. Le féminisme en contexte africain : vers une égalité réelle entre l'homme et la femme ?
Christ Guy Roland GBAKRÉ …… **844-858**

55. De la culture du blâme à la culture positive de l'erreur : enjeux d'une conscience éthique d'amélioration continue en milieu médico-hospitalier
Keumian Anicet DAGUI…… **859-875**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

56. La valeur sociale du darwinisme au-delà des frontières de la lutte et de la sélection
Bourahima Ouattara N'GUETTIA…….. **876-888**

57. L'Afrique et le défi de développement social
Firmin Konan YAO……..... **889-901**

58. L'éthique à l'épreuve des stratagèmes bioéconomiques de l'industrie biotechnologique chez Céline Lafontaine
Attchoumounan Paulin OUATTARA……. **902-916**

59. Violence par les élèves dans les écoles secondaires du Sénégal : le paradoxe de l'enseignement des valeurs morales
Guène FAYE & Ousmane KANTE ……..... **917-934**

60. Probabilisme et démocratie en Afrique : Quelle contribution ?
Koffi Mathurin N'GUESSAN……. **935-945**

61. Technosolutionnisme et environnement : enquête d'éthique des technologies vertes
Sionfoungon Kassoum COULIBALY…… **946-958**

Anthropologie et sociologie

62. Foi, pratiques religieuses et performances des étudiants du département de Sociologie de l'université de Kara (Togo)
Nadiédjoh TCHELEGUE, Tamégnon YAOU & Yarou GUERA CHABI YORO……... **959-975**

63. Protection et prise en charge de l'enfant au Mali : services et établissements étatiques et conventionnés
Drahmane Fondo……..... **976-996**

64. Les élèves acteurs et victimes. Une analyse sur les expériences de consommation de drogues au Collège Catholique Monseigneur René Kouassi de Dabou
ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon & NIAMKE Jean Louis…… **997-1018**

65. Radicalisation des groupes islamiques au nord du Mali : une analyse socio-politique du phénomène
KONE Drissa & TOUKPO Guy Oscar Sical……... **1019-1030**

66. Mutations foncières et reconfiguration des rapports à la terre à Gokra (centre-ouest ivoirien)
BRIGNON TAPE Gboua Axel-wilfried & KONE Moussa …… **1031-1049**

67. L'accompagnement numérique des enfants par les parents : fracture ou continuité éducative ?
GNAHORE Batty Gervais…….. **1050-1064**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

68. **CMU et non-recours : analyse sociologique des perceptions et pratiques des premiers étudiants bénéficiaires de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Amenan Ruth Marylise KOUASSI, Sandra Méledje MEL & Attia Michel AKABILE **1065-1085**

69. **Gouvernance des Dros et résilience des victimes à Bouaké**
JOSELINE SAGOUHI GNAKA, MANAN Gnamien Elie & TCHETCHE Obou Mathieu..... **1086-1102**

70. **Enjeux et défis de stabilisation des rapports sociaux dans le milieu rural ivoirien**
Roméo BIE & Ludmilla Yaa Kra Mensan Adjéi..... **1103-1118**

71. **Résilience des populations riveraines dans la gestion des ressources de l'Okpara à Tchaourou au Bénin**
Amoussoun Zacharie BADJAGOU, Abdel Aziz MOSSI & Okry Brice IDJIWA..... **1119-1137**

72. **Diversité de formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés d'Air-France (Bouaké, Côte d'Ivoire)**
KONAN Yao Escar, YEBOUA Atta Kouassi Didier & KOUAKOU Konan Jérôme..... **1138-1155**

Psychologie

73. **Réseaux sociaux, organisation du travail et procrastination chez les élèves de 3e à Adjamé**
Yemou Jeanne N'TAIN..... **1156-1173**

74. **Intelligence émotionnelle, Motivation et Investissement Subjectif chez les enseignants du secondaire public de Côte d'Ivoire**
Aya Michèle Edith Koffi..... **1174-1188**

75. **Vécu psychique du trauma de la violence sexuelle chez une survivante de l'ONG Bloom**
Kouakou Alain PRAO, Ekissi Jean Armel KOFFI & Marie-Joelle Akiapo AKIAPO..... **1189-1206**

76. **Mécanismes endogènes de santé mentale en contexte de crise sécuritaire : Cas de Kaya (Burkina Faso)**
Ali TAO, Marian BELEM, Daouda KOUMA & Rasmata NABALOUM BAKYONO..... **1207-1221**

Science de l'éducation

77. **Résoudre la crise des séries scientifiques aux lycées de Toliara par le renforcement du matériel didactique**
Bastoine CHADHOULI & Marinah NANTENAIKO..... **1222-1238**

78. **Les usages de l'intelligence artificielle et leur incidence sur les performances scolaires des élèves du secondaire au Burkina Faso**
Adama TRAORE & Benjamin SIA..... **1239-1256**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

79. Cadre conceptuel et théorique de la gouvernance des marchés publics : une esquisse littéraire
Soumaïla ONGOÏBA, Houdou Attikou DIALLO & Abdoulaye MAIGA…... **1257-1274**

80. Vers une meilleure accessibilité aux services de santé grâce aux énergies renouvelables au Mali : cas de la commune rurale de Kalaban Coro
Ahmadou Abdourahimi DIALLO, Bokary DIALLO,
Adama DIABATÉ & Houdou Attikou DIALLO……. **1275-1288**

81. Contribution des institutions de microfinance au bien-être des femmes en Guinée
Diarra ZOUMANIGUI & Fatoumata Kenda DIA…… **1289-1305**

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

Journal International des Sachants JDS

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne face au régime d'apartheid en Afrique du Sud de 1949 à 1990

Jean-Yves KOUASSI
Maître-Assistant
Université Alassane Ouattara,
Bouaké - Côte d'Ivoire,
Email : jykouassi01@gmail.com
&
Ardjouman FOFANA
Assistant,
Université Alassane Ouattara,
Bouaké - Côte d'Ivoire,
Email : ardjoumanfofana@gmail.com

Date de soumission : 15-10-2025
Date de publication : 30-11-2025

Résumé

Dans ses relations avec l'Afrique du Sud de 1949 à 1990 - pendant la Guerre froide - la diplomatie officielle de la RFA avait condamné sans équivoque l'apartheid. Elle s'était toutefois opposée à toutes formes de sanctions commerciales et économiques contre le régime d'apartheid. Le présent article analyse les relations entre la RFA et l'Afrique du Sud de 1949 à 1990 et conclut que l'Allemagne de l'Ouest - outre les enjeux politico-idéologiques de la Guerre froide - défendait ses propres intérêts commerciaux et économiques pour un positionnement géoéconomique en Afrique du Sud, malgré la politique d'Apartheid qui y prévalait.

Mots-clés : Allemagne de l'ouest, apartheid, Afrique du Sud, intérêts, positionnement.

The foreign policy of the Federal Republic of Germany toward the apartheid regime in South Africa from 1949 to 1990

Abstract

In its relations with South Africa from 1949 to 1990 - during the Cold War period - the official diplomacy of the Federal Republic of Germany (FRG) unequivocally condemned apartheid. Tt opposed all forms of commercial and economic sanctions against the apartheid regime. This paper analyses the relationship between the FRG and South Africa from 1949 to 1990 and concludes that West Germany, beyond the political and ideological challenges of the Cold War, sought to defend its own commercial and economic interests in order to secure a geo-economic position in South Africa, despite the prevailing policy of Apartheid.

Keywords: West Germany, apartheid, South Africa, interests, positioning

Introduction

La Loi fondamentale du 23 Mai 1949 de la République fédérale d'Allemagne (Grundgesetz) stipule dans son Article 1 ce qui suit :

> Die Würde des Menschen ist unantastbar. Sie zu achten und zu schützen ist Verpflichtung aller staatlichen Gewalt. Das Deutsche Volk bekennt sich

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

> darum zu unverletzlichen und unveräußerlichen Menschenrechten als Grundlage jeder menschlichen Gemeinschaft, des Friedens und der Gerechtigkeit in der Welt[1] (Deutscher Bundestag, 2022:14).

Cet article de la Loi fondamentale met en exergue l'intérêt que la RFA accorde au respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. En dépit de ces bonnes dispositions dans ses rapports avec l'Afrique du Sud de 1949 à 1990, ce principe de la constitution allemande est resté presque lettre morte face aux dérives de la politique d'apartheid du régime sud-africain.

Durant cette période, la RFA était l'une des nations les plus engagées pour le maintien d'un système de classes en Afrique du Sud (R. Ebert, 2021 : 1). Elle était un soutien important au régime d'apartheid. Cet article analyse les relations entre la RFA et l'Afrique du Sud entre 1949 et 1990 et pose la question de savoir ce que recherchait l'Allemagne de l'Ouest par son soutien au régime d'apartheid en Afrique du Sud. Quelles étaient les motivations et les enjeux de ce soutien ? À travers la méthode historique, la présente contribution répond à ce questionnement. Cette contribution se structure en trois grands points. Il s'agira, de donner dans un premier temps, un aperçu général sur le concept d'apartheid en Afrique du Sud puis dans un deuxième de jeter ensuite un regard rétrospectif sur les relations entre l'Allemagne et l'Afrique du Sud avant 1949 pour mieux appréhender tous les contours des relations historiques qui lient les deux pays et enfin, d'analyser les rapports entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud de 1949 à 1990, tout en mettant en exergue les motivations et les enjeux du soutien des autorités ouest-allemandes au régime d'apartheid en Afrique en Sud.

1. L'apartheid en Afrique du Sud :« l'aboutissement de siècles de ségrégation raciale et de violences coloniales »

L'évocation de l'histoire de l'Afrique du Sud renvoie de manière générale aux tensions raciales entre les Blancs et les Noirs et surtout au concept de l'apartheid. Instauré officiellement en 1948 par le Parti nationaliste afrikaner dirigé par le prédicateur Daniel François Malan, l'apartheid prit officiellement fin en juin 1991 avec l'abolition des dernières lois ségrégationnistes, un an après la libération de Nelson Mandela en 1990. Profondément enraciné dans l'histoire de l'Afrique du Sud, l'apartheid peut être défini comme la séparation inégalitaire, politique, sociale, économique et spatiale des races, en général des populations noires et blanches. En Afrique du Sud, bien que les Noirs constituent la majorité de la

[1] « La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de la respecter et de la protéger. En conséquence, le peuple allemand reconnaît à l'être humain des droits inviolables et inaliénables comme fondement de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde » [Notre traduction]

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

population, avec près de 74% de la population totale, ils furent pendant des décennies victimes de discrimination et d'oppression de la part de la minorité blanche qui ne composait que 15% de la population totale (R. Begum, 1993 : 64). Ainsi, « l'apartheid […] est l'aboutissement de siècles de ségrégation et de violence coloniale imposées aux peuples africains khoesan puis bantous par une minorité blanche néerlandophone, mais également anglophone » (G. Teulié, 2020 : 75).

Pour l'histoire, on note que l'arrivée des premiers navires de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, connue en néerlandais sous le nom de Vereenigde Oostindische Compagnie ou VOC, au Cap de Bonne Espérance en 1605 marqua le début de la phase de colonisation en Afrique du Sud. Grâce à la VOC, le Cap de Bonne Espérance devint une colonie néerlandaise, dans laquelle s'installèrent des Néerlandais, des Allemands et des Français, qui au 18ème siècle s'unirent pour former le peuple Boer.

Quelques années après leur installation dans la colonie du Cap, les Boers occupèrent les terres des populations autochtones pour leurs activités pastorales et agricoles (P. Coquerel, 1992 : 19-20). Progressivement, la population blanche développa une conscience raciale de plus en plus forte et le mépris pour les Africains s'intensifia. Cette situation contribua à poser les premières bases d'un système social racial dans lequel on trouvait des maîtres blancs et des esclaves noirs (P. Pölzl,2003 : 6-7). Cette conception s'est renforcée avec des lois et décisions qui ont plus tard posé les jalons d'une politique ségrégationniste, notamment d'apartheid en Afrique du Sud (Brot für die Welt, 2004 : 8).

En 1793, profitant de la faillite de la VOC - pilier essentiel de l'économie néerlandaise - les Britanniques occupèrent la colonie du Cap qui devint à partir de 1815, une colonie de la Couronne britannique. Les disputes incessantes entre les Britanniques et les Boers atteignirent leur apogée lors de la guerre des Boers de 1899 à 1902 ; une guerre que remportèrent les Britanniques, après l'occupation des deux républiques boers ; celles du Transvaal et de l'État libre d'Orange (B. Lugan, 1998 : 20). En 1910, huit ans seulement après la fin de la guerre, l'Union sud-africaine fut créée. À leur tour, les Britanniques tentèrent de rebâtir la colonie du Cap sur l'idée d'une hiérarchisation des races axée sur la suprématie des Blancs (D. Judd /K. Surridge, 2013 : 2-3.). En 1914, après l'éclatement de la Première Guerre mondiale, l'influence de la Grande-Bretagne dans l'Union sud-africaine s'éroda progressivement et fit place à celle des Boers, qui se désignaient eux-mêmes désormais Afrikaners (P. Pölzl, 2003 : 8). En 1948, le pays passa sous la gouvernance du Parti nationaliste afrikaner qui mit en place

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

un ensemble de lois ségrégationnistes visant à diviser la population noire et la population blanche.

Le statut social et la nationalité dépendaient donc du statut racial de l'individu. Les Afrikaners élaborèrent également une culture qui reposait sur l'afrikaans, une langue dérivée du hollandais et forgée par les Métis ; signe de la volonté manifeste de ne jamais respecter ou reconnaître la culture des autochtones. S'appuyant sur des dogmes raciaux et supposées valeurs chrétiennes du calvinisme, ils proclamèrent leur supériorité sur les Noirs (P. Coquerel, 1992 : 14). Ainsi, le système d'apartheid fut introduit sans exception et en toute rigueur dans tous les domaines de la vie quotidienne entre autres social, économique et politique. Les lois existantes furent modifiées et renforcées, systématisant et améliorant la ségrégation raciale. Le non-respect de celles-ci était punissable et entraînait parfois une peine de prison (A. Hagemann, 1995 : 679). Pour les Afrkaners, il était clair que les autochtones leur étaient inférieurs à tous points de vue et n'étaient pas "civilisés". Parlant de civiliser ou de christianiser les peuples africains, Adja Kouassi souligne ce qui suit :

> Cette idée participe de l'idéologie dominante dans l'Europe du 19ème siècle imbue de la conviction qu'elle est appelée à apporter la civilisation aux peuples non-chrétiens en général, et aux peuples dits « païens » en particulier. De même, elle servait de prétexte aux États envers leurs peuples pour justifier les conquêtes coloniales ruineuses en ressources financières et humaines mais qui ne profitaient qu'aux entreprises économiques coloniales (K. J. Adja, 2009 : 18).

Cette pensée met bien en évidence celle de Daniel Malan, l'un des principaux artisans de l'apartheid, quand il affirma ce qui suit :

> L'histoire des Afrikaners révèle une intervention divine résolue et précise (en notre faveur) ce qui donne à penser que l'Afrikanerdom n'est pas une œuvre humaine, mais une création divine. C'est de droit divin que nous sommes Afrikaners. Notre histoire est la plus belle œuvre d'art exécutée par l'Architecte des siècles (Malan cit. M. Houssay-Holzschuch,1999 : 87).

Pour Malan, l'apartheid relève d'une responsabilité religieuse des populations blanches vis-à-vis des populations non-blanches. Ainsi les Afrikaners, en tant que classe politique dirigeante dans l'Union sud-africaine, modelèrent la société sud-africaine conformément à leur vision d'un monde basée sur des préjugés religieux et des idées ségrégationnistes. Relativement à la séparation des races, J. Braun écrit ceci :

> Eine weiße Person ist jemand, der seiner Erscheinung nach offensichtlich weiß ist - und nicht allgemein als farbig betrachtet wird - oder der allgemein als weiß akzeptiert wird - und nicht offensichtlich nicht-weiß ist, vorausgesetzt, dass eine Person nicht als weiße Person klassifiziert wird, wenn eines ihrer natürlichen Elternteile als farbige Person oder als Bantu klassifiziert worden ist. [...] Ein Bantu ist eine Person, die ein Mitglied einer einheimischen Rasse oder eines Stammes Afrikas ist oder generell als

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

> solcher akzeptiert wird. [...] Eine farbige Person, ist eine Person, die weder eine weiße Person noch ein Bantu ist[2] (J. Braun, 1999 : 35).

En outre, on note que le désavantage social de la population non-blanche s'étendait également dans les domaines de l'éducation et de la formation. Avec l'adoption du *Bantu Education Act* de 1953 le régime d'apartheid a jeté les bases d'un système éducatif inférieur pour les élèves africains. Afin de priver les Noirs du droit de choisir librement leur université, *l'Extension of University Education Act* entra en vigueur en 1959. Ces deux lois ont servi à fixer les inégalités sociales entre les Blancs et les Noirs et ont permis au régime d'apartheid d'avoir tout le contrôle sur le système éducatif et universitaire et d'étouffer toute critique ou un éveil de conscience sur les dérives de l'apartheid (A. Hagemann,1995 : 680). À cela, s'ajoutait le *Seperate Amenities Act* de 1953 qui contribua à restreindre les espaces publics pour les Noirs, notamment les parcs, bibliothèques, qui étaient exclusivement réservés aux Blancs. Le *Promotion of Bantu Self-Government Act* voté par le parlement en 1959 renforça l'application du principe de séparation des races, tel qu'envisagé par le Parti nationaliste afrikaner en 1948 (P. Giniewski, 1959 : 513). De sa mise en application en 1948 jusqu'à son abolition en1991, l'apartheid a été institutionnalisé à des fins ségrégationnistes.Durant cette période et bien avant celle-ci, l'Allemagne, à l'instar de la Hollande et de la Grande-Bretagne, s'est présentée comme un acteur important et actif dans l'histoire de l'Afrique du Sud.

2. Regard rétrospectif sur les relations entre l'Allemagne et l'Afrique du Sud avant 1949

Les premiers contacts entre l'Allemagne et l'Afrique du Sud remontent au 17ème siècle, lors que des immigrants allemands s'installèrent dans la colonie du Cap en 1652. Entre le 17ème et le 18ème siècle, des milliers de personnes originaires de différentes régions d'Allemagne migrèrent au Cap et participèrent à la construction des villes comme Plettenberg Bay et Wupperthal et à l'exploitation du pays (C. Marx, 2012 : 28).

Entre 1652 et 1807, la proportion de la population d'origine allemande était d'environ 35,5% de la population totale. Étant donné que les quelques milliers d'immigrants allemands de cette

[2] « Une personne blanche est une personne qui est manifestement blanche par son apparence - et qui n'est pas généralement considérée comme étant de couleur - ou qui est généralement acceptée comme étant blanche - et qui n'est pas manifestement non blanche, à condition qu'une personne ne soit pas classée comme blanche si l'un de ses parents naturels a été classé comme personne de couleur ou comme bantou. [...] Un Bantou est une personne qui est membre d'une race ou d'une tribu indigène d'Afrique ou qui est généralement acceptée comme telle. [...] Une personne de couleur, est une personne qui n'est ni une personne blanche ni un Bantou » [Notre traduction]

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

période s'assimilèrent rapidement et que l'Afrique était encore considérée comme un continent moins connu, l'Afrique du Sud ne joua qu'un rôle marginal en tant qu'objet de la discussion coloniale allemande pendant une bonne partie du 19e siècle. Mais après la création de l'Empire allemand en 1871, l'idée d'une présence allemande en Afrique du Sud fut défendue et partagée par certains propagandistes et farouches défenseurs du colonialisme allemand en Afrique, dont Ernst von Weber.

Weber avait préconisé et soutenu «la création d'établissements allemands en Afrique orientale, la création d'une Nouvelle Allemagne en Afrique du Sud » (C. Metzger, 2017 : 276), par l'acquisition de territoires et l'autorisation d'un protectorat allemand sur les républiques boers. Le Reich devait inclure les républiques boers dans le *Mittelafrikanisches Kolonialreich*, « un empire colonial africain allant de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien sans interruption, limité au nord par le Sahara et au sud par l'Union sud-africaine » (A. K Ndumbe III, 1985 : 61). Dans son récit de voyage complet intitulé *Vier Jahre in Afrika*, Weber mentionna clairement cet état de fait quand il écrit :

> England könne eine deutsche Kolonisierung nicht verhindern: Denn der germanische Kern, um den sich ein mächtiges Neudeutschland herum kristallisieren könnte, ist ja schon in der frischen und urwüchsigen Rasse der niederdeutschen Boers vorhanden. Und die Buren wollen und bedürfen einer Schutzmacht und würden die stammverwandte deutsche Macht jeder anderen vorziehen[3] (E. V. Weber, 1878: 337).

Mais les dispositions du traité de Versailles de 1919, suite à la défaite du deuxième Reich allemand à la Première Guerre mondiale en 1918, sonnèrent le glas de tous les projets coloniaux allemands en Afrique. Les colonies allemandes en Afrique furent en grande partie placées sous protectorat de la France et de la Grande-Bretagne. Dans l'ex-colonie du Sud-ouest africain placée sous mandat de l'Union sud-africaine, le gouvernement de l'Union avait toutefois fait preuve d'une très grande compréhension et tolérance à l'égard des 9.500 ressortissants allemands sur les 30.000 qu'elle comptait, en leur accordant l'autorisation d'ouvrir des écoles et de continuer à utiliser l'allemand comme langue dans les actes administratifs (H. Labouret, 1939 : 595). Pour les nationalistes sud-africains, la communauté allemande « incarnait l'Afrique du Sud germanophile » (J. Y. Paraïso, 1995 : 35).

[3] « L'Angleterre ne pourrait pas empêcher une colonisation allemande : Car le noyau germanique autour duquel une puissante Nouvelle Allemagne pourrait se cristalliser est déjà présent dans la race fraîche et primitive des Boers de Basse-Allemagne et les Boers veulent et ont besoin d'une puissance protectrice et préféreraient la puissance allemande apparentée à leur origine à toute autre » [Notre traduction].

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

Sous le régime nazi, l'ambitieux projet de la création du *Mittelafrikanisches Kolonialreich* avait resurgi dans l'esprit des partisans de politique d'expansion de l'Allemagne (H. Labouret,1939 : 593). À ce sujet, Alexandre Ndumbe III décrit ce gigantesque empire colonial allemand et écrit ce qui suit :

> C'était une espèce de synthèse des différentes visées selon laquelle les territoires suivants devaient former le Reich colonial allemand d'Afrique : le Togo, le Dahomey, la Côte-de-l'Or (actuel Ghana), le Nigeria de l'Ouest, le sud du Niger et le sud du Tchad jusqu'au 15e degré de latitude nord, le Cameroun, l'Afrique équatoriale française, le Congo belge, le Tanganyika, l'Ouganda, le Kenya, la Rhodésie du Nord (actuelle Zambie) et le Nyassaland, la Rhodésie du Sud (aujourd'hui le Zimbabwe) et le Sud-Ouest africain (Namibie). D'autre part, les ports de Dakar, de Conakry, de Freetown, de Douala, de Pointe Noire, de Borna, de Zanzibar, de Dar es-Salaam, de Mombassa-Kilindi et de Diégo-Suarez devaient abriter des bases militaires allemandes, ainsi que les îles Fernando Poo, Sao Tomé, Sainte-Hélène, Ascension, Pemba, Comores, Seychelles et Maurice (A.K.Ndumbe III,1985 :61).

Pour le régime nazi, « il ne s'agissait pas de pratiquer une politique coloniale à l'anglaise ou à la française, mais une politique dotée d'une nouvelle donnée, le national-socialisme » (A. K. Ndumbe III, 1985 : 63). Cette politique « s'est d'abord traduite par une propagande extrêmement habile en faveur du nationalisme boer » (H. Labouret, 1939 : 594). Il fallait mettre en exergue la proximité entre le nationalisme boer ou afrikaner et l'idéologie nazie. De plus, le national-socialisme allemand prônait une politique dans laquelle, « la race blanche se définirait ainsi comme la race des seigneurs, race dont les qualités seraient suprêmes et qui, par sa nature, serait appelée à régner sur les autres » (A. K. Ndumbe III,1985 : 64). De ce fait, l'idéologie nazie soutenait une politique ségrégationniste, où Blancs et Noirs devaient vivre séparés dans les colonies. Pour propager l'influence du nazisme et asseoir son hémogénie en Afrique australe et orientale, le régime nazi décida de créer la *Deutscher Süd-West-Afrika Bund* et des organisations nazies, tels que *Deutscher Arbeitsfront, Hitler-Jugend*, *Kraft durch Freude* avec pour mission « de recruter des adhérents [...] au sein des communautés sud-africaines […] d'enrôler d'office et de grouper tous les Allemands de l'Afrique du Sud dans une vaste organisation politique, sociale, économique et culturelle » (H. Labouret, 1939 : 595).

L'objectif était de permettre aux nationalistes sud-africains d'avoir une grande marge de manœuvre et en retour d'offrir au Reich allemand l'opportunité d'établir une présence active et de promouvoir l'idéologie nazie en Afrique du Sud.Ainsi, au début des années 1937, les afrikaners antisémites ambitionnèrent d'appliquer les lois antijuives du Troisième Reich à la population juive vivant en Afrique du Sud (A. Hagemann,1995 : 681). Mais, pour les autorités

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

sud-africaines, leur pays ne pouvait être utilisé ou servir de base arrière pour la réalisation de projets antisémites.

Après l'éclatement de la seconde Guerre mondiale en 1939, l'Afrique du Sud refusa d'adopter une attitude de neutralité et entra en guerre contre l'Allemagne aux côtés des Britanniques (H. Labouret, 1939 : 591-597). Alors que les sud-africains d'origine britannique saluèrent cette décision et la défaite de l'Allemagne en 1945, de nombreux Afrikaners et partisans du national-socialisme sympathisèrent plutôt avec l'Allemagne. En 1949, après la création de la République Démocratique allemande (RDA), héraut du système communiste, la RFA, héraut du système capitaliste, réclamait « l'exclusivité de représentation pour toute l'Allemagne qui a pour corollaire que Bonn dénie toute représentativité à une RDA qu'il n'accepte pas comme État » (D. Trimbur,1995 : 210). De 1949 à 1990, la RFA joua un rôle moteur pour l'Afrique du Sud en affichant son soutien au régime sud-africain critiqué sur le plan international en raison de sa politique d'apartheid. Mais que recherchait l'Allemagne de l'Ouest à travers ce soutien ?

3. La République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1990 : un soutien au régime d'apartheid en Afrique du Sud (?)

Le 15 septembre 1949, quatre mois après la création de la RFA en mai 1949, Konrad Adenauer fut élu au poste de premier chancelier fédéral de l'Allemagne de l'Ouest après-guerre. Durant toute sa mandature au Bundestag de 1949 à 1963, le chancelier Adenauer s'attacha fortement au principe d'une Allemagne souveraine et prôna un rapprochement de son pays avec tous les États du monde. Dès le début des années 1950, on assista à un réchauffement des relations entre la RFA et des États africains « libres », dont l'Afrique du Sud. En janvier 1951, une avancée politique et diplomatique se réalisa avec l'ouverture de la première ambassade ouest-allemande à Pretoria, capitale de l'Afrique du Sud. Cette action diplomatique marqua presque exclusivement le renouveau d'un intérêt ouest-allemand pour l'Afrique en général et l'Afrique du Sud, en particulier.

Le gouvernement ouest-allemand, sous la houlette de Konrad Adenauer, posa ainsi les jalons d'une renaissance des relations entre la RFA et l'Afrique du Sud riches en traditions et rebondissements (U. Engel, 2000 : 37).

Dans cette période après-guerre et de Guerre froide, la politique de la RFA dans le Tiers-monde et en Afrique était guidée par le souci de contenir le communisme. L'un des instruments de lutte anticommuniste du gouvernement Adenauer fut la doctrine-Hallstein instaurée en 1955 par Walter Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

Cette doctrine demeura un outil de propagande politique et diplomatique de la RFA pour empêcher toute reconnaissance diplomatique de la RDA à travers le monde, afin de maintenir l'influence et la présence de la RFA dans de nombreux États africains et du Tiers-monde, avec lesquels l'Allemagne de l'Ouest entretenait des relations bilatérales diverses. Dans son discours gouvernemental du 22 septembre 1955, le chancelier Adenauer avait clairement défini les principes de cette doctrine en affirmant ce qui suit : « Ich muss unzweideutig feststellen, dass die Bundesregierung auch künftig die Aufnahme diplomatischer Beziehungen mit der DDR durch dritte Staaten, mit denen sie offizielle Beziehungen unterhält, als einen unfreundlichen Akt ansehen würde »[4] (K. Adenauer cité par H. Müller,1990 :154).

Avec cette doctrine, le gouvernement fédéral prétendait que les intérêts de l'Allemagne et de tous les citoyens allemands vis-à-vis de l'étranger étaient exclusivement représentés par la RFA. Jusqu'à son abandon officiel en 1969, la doctrine-Hallstein constitua un obstacle pour la RDA qui essaya par tous les moyens d'obtenir la sympathie de nombreux États africains et plus tard une reconnaissance diplomatique en soutenant les mouvements anti-impérialistes et anticolonialistes africains. Pour la RFA, l'objectif de l'Allemagne de l'Est était d'étendre l'influence du communisme en Afrique australe et orientale à partir de l'Afrique du Sud. Les autorités de l'Allemagne de l'Ouest trouvèrent que l'Afrique du Sud était un bon et solide rempart pour contrer le communisme en Afrique australe et orientale (K. Andresen & D. Siegfried, 2016 : 197).

Ainsi, l'anticommunisme défendu par les autorités ouest-allemandes s'appliqua également aux mouvements de résistance contre l'apartheid considérés comme socialistes ou communistes ; une idée également partagée par le gouvernement nationaliste d'Afrique du Sud (A. Hagemann, 1995 : 682). Ainsi l'ANC, en raison de ses contacts avec les communistes locaux et son idéologie révolutionnaire proche du marxisme-léninisme, fut considérée « comme un instrument devant faciliter les objectifs de Moscou de contrôler la Route du Cap par laquelle [transitaient] près de 70% de l'approvisionnent en pétrole du monde occidental » (J. Y. Paraïso, 1995 : 37). Le gouvernement Adenauer soutenait que l'objectif principal de l'ANC était de faire de l'Afrique du Sud un autre État socialiste en Afrique, à l'image de la RDA qui selon sa constitution se présentait comme « sozialistischer Staat deutscher Nation

[4] « Je dois dire sans ambiguïté que le gouvernement fédéral continuerait à considérer comme un acte inamical l'établissement de relations diplomatiques avec la RDA par des États du Tiers-monde avec lesquels il entretient des relations officielles » [Notre traduction].

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

(…) unter Führung der Arbeiterklasse und ihrer marxistisch-leninistischen Partei[5]» (KAS, 2016 : 1). Cela permettrait à l'Union soviétique et à la RDA d'avoir un contrôle total sur l'Afrique du Sud.

Pour la RFA, la « chute de l'Afrique du Sud (…), pays le plus prospère du continent africain et bastion de l'économie de marché, aux mains d'un mouvement qui serait dirigé par des agents communistes et qui ferait entrer toute la région dans l'orbite soviétique» (P.Mennerat,2023:3).Cette thèse était âprement défendue par Franz Josef Strauß, ministre ouest-allemand de la défense de 1956 à 1962 et farouche défenseur de l'Apartheid, qui « s'occupait de l'axe anti-communiste entre Eyadéma, Mobutu et Savimbi et le régime d'apartheid en Afrique du Sud» (P. Molt, 1995 : 15). Il prétendait que les vagues de protestations des dirigeants de l'ANC pour l'égalité des droits entre Blancs et Noirs avaient pour objectifs principaux de fragiliser l'homogénéité et le plein épanouissement de l'État sud-africain et de transformer l'Afrique du Sud en un État noir communiste inféodé à l'Union soviétique (J. Y. Paraïso, 1995 : 39). Ainsi, il affirmait ce qui suit:« Es ist (…) falsch, von der Unterdrückung der Nicht-Weißen durch eine weiße Herrenrasse zu sprechen[6]» (F.J.Strauss,1966:34). En outre, Strauss estimait qu'il existe une différence fondamentale entre l'apartheid politique, condamnable en raison de son lot de tracasseries policières quotidiennes, et l'apartheid culturel positif, qui prônait la séparation des races (F. J. Strauss, 1966 : 37-38).

La création d'États noirs séparés de l'Afrique du Sud blanche demeurait pour Strauss la seule solution raisonnable pour combattre le communisme en Afrique du Sud. Cette séparation constituait un moyen de sauvegarder l'homogénéité des différentes races.Selon Strauss, l'apartheid relevait d'un sens religieux des responsabilités des populations blanches vis-à-vis des populations non-blanches (J. Y. Paraïso, 1995 : 39). Il avait à ce sujet affirmé ce qui suit: « Die Politik der Apartheid beruht auf einen positiven religiösen Verantwortungsbewusstsein für die Entwicklung der nicht-weißen Bevölkerungsschichten[7] » (F.J.Strauss,1966:34).

À la suite des émeutes de Sharpeville en mars 1960, au cours desquelles la police sud-africaine tua plus d'une soixantaine de manifestants pacifiques, les autorités ouest-allemandes

---

[5] « un État socialiste de la nation allemande (…) dirigée par la classe ouvrière et son parti marxiste-léniniste »[Notre traduction]

[6] « Il est (…) erroné de parler de persécution raciale des non-Blancs par une race supérieure blanche » [Notre traduction].

[7] « La politique de l'apartheid procède d'un sens religieux positif des responsabilités vis-à-vis des populations non blanches » [Notre traduction]

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

– au nom d'un anticommunisme en Afrique du Sud – restèrent pusillanimes sur les dérives du régime sud-africain. Le gouvernement Adenauer brandissait la carte du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États (P. Ridder, 2021 : 30). Cependant, l'ensemble des églises protestantes et certaines confédérations syndicales en RFA protestèrent et condamnèrent l'attitude du gouvernement fédéral et son étroite collaboration avec le régime d'apartheid. Elles réclamaient la rupture des relations bilatérales avec l'Afrique du Sud (S. Tripp, 2015 : 35-38). Mais, les autorités ouest-allemandes qualifièrent les manifestants d'émeutiers violents à la solde du communisme et donnèrent des instructions aux diplomates ouest-allemands en poste à Pretoria de continuer à entretenir de bonnes relations avec le régime sud-africain (A. Hilger, 2009 : 225-226).

À l'analyse, l'attitude des autorités ouest-allemandes montre que le soutien affirmé avec constance par la RFA au régime d'apartheid combinait aisément les préjugés racistes avec la lutte contre le communisme en Afrique du Sud. La politique sud-africaine du gouvernement fédéral se présentait comme un exercice d'équilibre entre la prise de distance publique vis-à-vis de l'apartheid d'un côté et la défense de ses intérêts de l'autre. Les autorités ouest-allemandes voulaient à travers un soutien à l'Afrique du Sud éviter de condamner l'apartheid, à cause des enjeux politico-idéologiques. Cette politique de la RFA s'est poursuivie après le changement de gouvernement en RFA et l'arrivée de la coalition sociale-libérale (SPD/FDP), conduite par Willy Brandt, à la tête du Bundestag en 1969.

Le chancelier Brandt décida de réorienter la politique étrangère de la RFA en proposant une nouvelle conception de la politique allemande, communément désignée comme la nouvelle Ostpolitik, dont l'idée directrice se résumait au slogan « Wandel durch Annährung[8]» (E.Bahr cité par B. Pollmann, 1948 : 249). La nouvelle Ostpolitik proposait « la poursuite et le renforcement de la politique de la construction européenne avec les partenaires de l'Ouest, la réconciliation et la normalisation des relations avec les voisins de l'Est » (A. Wilkens, 2014 : 51). Elle préconisait également une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des États africains, la lutte contre toute forme de ségrégation raciale ainsi qu'une politique de maintien de la paix dans les États africains (C. Hargarten, 2010 : 41). Le gouvernement Brandt avait fait montre de son indignation face à la situation politique en Afrique du Sud. Walter Scheel, ministre fédéral des Affaires étrangères, affirma à ce propos ce qui suit:

[8] « Le changement par le rapprochement » [Notre traduction].

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

> Wo immer eine Schlacht um die Befreiung des Menschen von leiblicher Not, um sein Recht auf menschenwürdige Existenz geschlagen wird, dort werden Sie die Bundesrepublik Deutschland in der ersten Reihe der Kämpfer finden[9] (Walter Scheel cité par P.Ridder,2021:33).

Cependant, on note que la nouvelle Ostpolitik n'était pas aux antipodes de la politique du gouvernement Adenauer. Le gouvernement Brandt avait certes condamné sans équivoque l'apartheid, mais s'était opposée dans le même temps à toute sanction commerciale significative envers le régime d'apartheid (P. Mennerat, 2023 : 1). Pour le chancelier Brandt, la RFA devait défendre les droits de l'homme sans toutefois affecter les bonnes relations commerciales avec l'Afrique du Sud qui était « d'abord et avant tout (…) un marché florissant et un vaste réservoir de matières premières et de main-d'œuvre bon marché » (J. Y. Paraïso, 1995 : 37). L'Afrique du Sud était un grand fournisseur de matières premières nécessaires pour le fonctionnement des centrales nucléaires ouest-allemandes et le principal destinataire des exportations allemandes en Afrique. De 1951 à 1970, 25% des investissements directs ouest-allemands sur le continent africain étaient dirigés vers le Cap et environ 300 entreprises ouest-allemandes avaient des sites de production et des filiales en Afrique du Sud (P. Ridder, 2021 : 31-32).

Dans les Actes de la politique extérieure de la RFA de 1973 (Akten zur auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland 1973), les autorités ouest-allemandes présentent la situation comme un dilemme, quand elles affirmaient ce qui suit : « Wir müssen weiterhin mit dem für unsere Afrikapolitik typischen Dilemma leben: Einerseits Verurteilung von Rassendiskriminierung, andererseits Fortsetzung bestehender Beziehungen (…) wegen wohlverstandener und eigener Wirtschafts- und Sicherheitsinteressen »[10] (F. Hilfrich und al, 2004 : 143).

Pour le chancelier Willy Brandt, il fallait faire la différence entre une position politique et un intérêt commercial (J. Y. Paraïso, 1995 : 37). À ce propos, il affirma ce qui suit: «Wir fördern Handelsbeziehungen selbst mit Ländern, mit denen wir ernste politische Kontroversen haben[11]» (W. Brandt cité par R.Tetzlaff,1978:33).

---

[9] « Partout où se livrera une bataille pour la libération de l'homme de la misère physique, pour son droit à une existence digne de l'homme, vous trouverez la République fédérale d'Allemagne au premier rang des combattants » [Notre traduction]

[10] « Nous devons continuer à vivre avec le dilemme qui caractérise notre politique africaine : d'une part, la condamnation de la discrimination raciale et, d'autre part, la poursuite des relations existantes (...) en raison de nos intérêts économiques et sécuritaires bien compris ». [Notre traduction]

[11] « Nous encourageons des relations commerciales avec tous les pays, même avec ceux dont nous avons de sérieuses controverses politiques » [Notre traduction]

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

En 1983, lorsque la coalition chrétien-libérale (CDU/CSU-FDP) conduite par Helmut Kohl accède au pouvoir en RFA, la politique sud-africaine du nouveau gouvernement s'inscrit dans un premier temps dans une forme de continuité. Il condamne comme auparavant avec fermeté les violations des droits de l'homme en Afrique du Sud, mais sans jamais rompre le contact avec les autorités sud-africaines. Le gouvernement Kohl s'en tient également à la ligne selon laquelle le commerce extérieur avec l'Afrique du Sud reste libre et distinct du volet politique.

Entre 1985 et 1989, la RFA intensifie ses relations économiques et commerciales avec l'Afrique du Sud et se classe premier partenaire commercial international du régime de Pretoria: les exportations de la RFA vers l'Afrique du Sud passent « de 1,9 milliards de dollars en 1986 à 3,3 milliards de dollars en 1988 (…) et les importations depuis l'Afrique du Sud de 1 milliard de dollars en 1986 à 1,7 milliards en 1988 » (P. Mennerat, 2023 : 3). À la fin de l'année 1987, on compte 317 filiales de firmes ouest-allemandes en Afrique du Sud. Pour les entreprises ouest-allemandes présentes en Afrique du Sud, la situation sociopolitique dans ce pays n'était pas jugée alarmante, tant que l'Afrique du Sud leur offrait des possibilités pour un approvisionnement considérable en matières premières utiles pour leur fonctionnement (P. Mennerat, 2023 : 3).

Ainsi, à l'instar des entreprises et banques américaines, anglaises et suisses, telles que Citigroup, Ford, General Motors, Barclays Bank, IBM, Rheinmetall et UBS, l'entreprise allemande Daimler AG avait – en dépit de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU – octroyé des crédits au régime d'apartheid et fourni à la police sud-africaine tout l'équipement nécessaire pour traquer et brimer tout mouvement de résistance. Ces entreprises et institutions bancaires avaient par ces actions violé les droits de l'homme et soutenu les crimes contre les droits de l'homme commis par le régime d'apartheid en Afrique du Sud (M. Saage-Maaß, 2010 : 58). De plus, tout comme les États-Unis, la RFA a été l'un des plus important financier-directs du régime d'apartheid, avec 27,3% de toutes les dettes extérieures dans le secteur public (Cf. Alle für eine Welt für Alle,2016 :1). « Sur la scène internationale, l'Allemagne [de l'Ouest] s'est toujours posée en adversaire irréductible de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud » (J. Y. Paraïso, 1995 : 36).

Conclusion

La politique étrangère de la RFA face au régime d'apartheid en Afrique du Sud se présente comme une politique ambivalente. Les autorités ouest-allemandes avaient condamné la ségrégation raciale en Afrique du Sud sur le plan international, mais avaient maintenu et entretenu de bonnes relations avec le régime d'apartheid de 1949 à 1990. Pour les autorités

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

ouest-allemandes, le régime d'apartheid se présentait - dans cette période de Guerre froide - comme un allié important dans la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique. En outre,l'Afrique du Sud sous le régime d'apartheid était un partenaire commercial essentiel pour le développement économique et le bon fonctionnement des industries ouest-allemandes. Malgré les contestations et sanctions internationales contre le régime d'apartheid, la RFA se présentait comme un soutien idéologique de ce régime. L'objectif visé par la RFA était de se positionner et défendre ses propres intérêts économiques et commerciaux en Afrique du Sud.

Références bibliographiques

ADJA Kouassi Jules, 2009, *Évangélisation et colonisation au Togo* : conflits et compromissions, Paris, L'Harmattan, 230 p.

ALLE FÜR EINE WELT FÜR ALLE, « Apartheid », in: *http://www.eineweltfueralle.de/uploads/tx_ cagmaterialbrownser/Einewelt_Apartheid.pdf*. (18.03.2016).

ANDRESEN Knud / Detlef SIEGFRIED, 2016, « Apartheid und westeuropäische Reaktionen. Eine Einführung », p.195-200, in: *Zeithistorische Forschungen / Studies in Contemporary History*, in : https://zeithistorische-forschungen.de/2-2016/5350 (12.02.2024).

BEGUM Raihana, 1993, *Antirassistische Erziehung und Interkulturelle Bildung*, Duisburg, GH, Diss, 272 p.

BRAUN Joachim, 1999, *Versöhnung braucht Wahrheit. Der Bericht der der südafrikanischen Wahrheitskommission, Gütersloh*, Gütersloher Verlagshaus, 206 p.

BROT FÜR DIE WELT, 2004, *Land ist Leben-die Geschichte der Landenteignung in Südafrika*, Heidelberg, 232 p.

COQUEREL Paul, 1992, *L'Afrique du Sud des Afrikaners*, Paris, Éditions Complexe, Collections Questions au XXe siècle, 303 p.

DEUTSCHER BUNDESTAG, 2022, *Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland vom 23. Mai 1949*, Berlin, 141 p.

EBERT Roman, 2021, *Die Bundesrepublik und Apartheid: Die Beziehung zwischen der BRD und Südafrika*, in: https://dasblatt.sites.uiowa.edu/news/2021/04/die-bundesrepublik-und-apartheid-die-beziehung-zwischen-der-brd-und-sudafrika (10.02.2024).

ENGEL Ulf, 2000, *Die Afrikapolitik der Bundesrepublik Deutschland 1949-1999. Rollen und Identitäten*, LIT Verlag: Hamburg. 334 p.

GINIEWSKI Paul, 1959, « De l'apartheid aux états bantous : un problème économique », *Politique étrangère*, N°5, p.513-521.

HAGEMANN Albrecht, 1995, « Bonn und die Apartheid in Südafrika-Eine Denkschrift des Deutschen Botschafters Rudolf Holzhausen aus dem Jahr 1954 », *Institut Für Zeitgeschichte*, 43. Jahrgang, Heft 4, München/Berlin, p.679-706.

HARGARTEN Claudia, 2000, *Paradigmenwechsel in der deutschen Afrikapolitik? Anspruch und Wirklichkeit der gegenwärtigen afrikapolitischen Neuausrichtung am Beispiel Nigerias*, Diplomarbeit, Universität Wien, 132 p.

HILFRICH Fabian und al, 2004, *Akten zur auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland 1973-1,* Janaur bis 30.April, De Gruyter, Oldenbourg, 614 p.

HILGER Andreas (Hrsg.), 2009, *Die Sowjetunion und die Dritte Welt. UdSSR*, Staatssozialismus und Antikolonialismus im Kalten Krieg 1945–1991 (Schriftenreihe der Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte, Bd. 99), Oldenbourg Verlag, München, 293 p.

HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, 1999, « L'Afrique du Sud, ou la patrie utopique », *La nation et le territoire-Le territoire, lien ou frontière ?*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, p.83-100.

JUDD Denis / Keith SURRIDGE, 2013, The Boer War: A History, Londres, I.B. Tauris,384p.

KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG (KAS): « Verfassung der Deutschen Demokratischen Republik », in: www.kas.de /upload/dokumente /DDRMythen/verfassung.pdf (05.04.2016).

KUM'A NDUM.BE III Alexandre,1985, « Afrique noire et l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale », *L'Afrique et la seconde guerre mondiale, Histoire générale de l'Afrique*, Études et documents 10, Unesco, France, Presses Universitaires de France, p.55-80.

LABOURET Henri,1939, « L'Afrique du Sud et l'Allemagne », Politique étrangère, N°6, 4eannée. pp.585-598.

LUCIUS Robert Von, 2012, « Die deutsche Afrikapolitik gegenüber Südafria », *DAS Schriftenreihe Nr.82*, Bundeszentrale für politische Bildung (BpB), Berlin, p.35-51.

LUGAN Bernard, 1998, *La guerre des boers 1899-1902*, Paris, Édition Perrin, 359 p.

MARX Christoph, 2012, *Südafrika: Geschichte und Gegenwart*. Stuttgart, Kohlhammer, 326 p.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

MENNERAT Pierre, 2023, « Condamner sans punir?», Trajectoires, N°16, http://journals.openedition.org/trajectoires/9555 / DOI:https://doi.org/10.4000/trajectoires.9555 (28.01.2024).

METZGER Chantal, 2017, « L'empire colonial allemand. Brève histoire-Longue mémoire », *Outre-Mers*, N°394-395, Éditions Société Française d'Histoire des Outre-Mers (S.F.H.O.M), p.269-301.

MOLT Peter, 1995, « Éléments de la politique africaine de l'Allemagne », Politique Africaine, N°60, Paris, Éditions Karthala, p.13-18.

MÜLLER Helmut,1990, *Schlaglichter der deutschen Geschichte*, 2.aktualisierte und erweitere Auflage, Bonn/ Mannheim, Bundeszentrale für politische Bildung, Bibliographisches Institut & F.A. Brockhaus AG und Mannheimer Morgen Großdruckerei und Verlag, 393 p.

PARAÏSO Jean-Yves, 1995, « Bonn et la question sud-africaine », *Politique Africaine*, N°60, Paris, Éditions Karthala, p.34-43.

POLLMANN Bernhard,1984, *Lesebuch zur Deutschen Geschichte*, Vom deutschen Reich bis zur Gegenwart. Band 3, Dortmund, p.247-249.

PÖLZL Philipp, 2003, *Die Geschichte der Apartheid in Südafrika unter Betrachtung interkultureller Aspekte*, München, GRIN Verlag, 27 p.

RIDDER Peter, 2021, « Entspannung' im südlichen Afrika? Die bundesdeutsche Außenpolitik und die Apartheid in den 1970er Jahren », *Jahrbuch zur Liberalismus-Forschung, 33. Jahrgang*, Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, p.27-.50.

SAAGE- MAAß Miriam, 2010, « Geschäft ist Geschäft? -Zur Haftung von Unternehmen wegen der Förderung staatlicher Menschenrechtsverletzungen1», *Kritische Justiz*, N°1, p.54-61.

STRAUSS Franz-Josef, 1966, « Südafrika-Aktien jawohl », *Der Spiegel*, N°21, p.134.

TETZLAFF Rainer,1978, Afrika und Bonn. Versäumnisse und Zwänge deutscher Afrika-Politik, Rowohlt Taschenbuch Verlag GmbH, Hamburg, 347 p.

TEULIÉ Gilles, 2020, « Genèse de l'apartheid : histoire et « race » en Afrique du Sud », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, N°146, p.61-78.

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

TRIMBUR Dominique, 1995, *La question des relations germano-israéliennes (1949-1956) – Réflexions, débats et controverses au sujet d'une officialisation difficile*, Thèse de Doctorat en Sciences Humaines, Université de Metz, 443 p.

TRIPP Sebastian, 2015, *Fromm und politisch. Christliche Anti-Apartheid-Gruppen und die Transformation des westdeutschen Protestantismus 1970–1990*, Göttingen, Wallstein Verlag, S.35–58.

WEBER Ernst von, 1878, *Vier Jahre in Afrika*, 1871-1875, 2.Bd., Leipzig, 580 p.

WILKENS Andreas, 2014, « Relance à l'Ouest, Ouverture à l'Est-Willy Brandt et le rôle de l'Allemagne fédérale en Europe: 1969-1974 », *Schriftenreihe der Bundeskanzler-Willy-Brandt-Stiftung,* Heft 28, Berlin, p.51-61.